

# Vous avez dit « maquettes »



Oui ! Cela m'intéresse. Parlons alors de cette belle catégorie de modèles qui ressemblent comme deux gouttes d'eau à leurs grands frères que l'on appelle des prototypes. Cette discipline en 2020 mérite d'être mieux connue. N'importe quel modéliste sans distinction de niveau peut construire ou acheter et faire voler de tels modèles, en particulier lors de rassemblements ou de concours, qui permettent, entre autres, de rencontrer des maquettistes et ainsi d'échanger de nombreuses idées dans une ambiance sympathique.



Il faut aujourd'hui démystifier les préjugés qui existent autour de cette catégorie... même si certains continuent à peaufiner leurs maquettes au cours de nombreuses heures passées à l'atelier. Le passé est le passé !

Désormais ouvrons les yeux aujourd'hui sur la « maquette » en catégorie nationale et sur ses caractéristiques.

**Tout d'abord, où le modéliste peut-il trouver des informations sur la maquette avion/hélicoptère/planeur ?**

Elles sont disponibles sur le site FFAM en suivant ce chemin :

[> Contenu informatif > Catégories > VRC > Maquettes > Les actus de la maquette](#)



**Faisons le point maintenant de l'essentiel du nouveau règlement national pour les avions, les hélicoptères et les planeurs.**

En 2020 ce règlement a été simplifié pour faciliter l'organisation de concours dans les clubs. Un seul juge suffit, avec un membre du club. Pour le jugement statique le dossier est composé de une à trois photos du prototype seulement. Et cette appréciation se fera avant le premier vol devant la maquette placée à 5 mètres des

juges. Il faut noter aussi que le concurrent peut participer maintenant avec des Kits à divers stades de leur construction, avec des RTF ou avec une construction personnelle, voire un modèle dont il n'aurait fait que la décoration d'après le prototype. Le jury notera le modèle présenté selon les degrés de sa réalisation et de la justesse de sa décoration à savoir de 0 à 5 points pour les RTF et modèles en mousse plus ou moins modifiés ou améliorés, et de 5 à 10 points pour les Kits retravaillés ou les modèles

construits par les concurrents. Le concurrent doit être le pilote de la maquette mais n'est pas obligé d'en être le constructeur ; on peut donc former une équipe : un pilote désigné et déclaré pour les vols et un constructeur. Ainsi, toutes les maquettes jusqu'à 15 kg pour les avions et les planeurs et 23 kg pour les hélicoptères pourront participer pourvu qu'elles aient ou aient eu un prototype. Je terminerai cette présentation du règlement national maquette par une note

agréable pour les jeunes modélistes, à savoir que la FFAM leur propose un dispositif d'accès à la compétition maquette sous la forme d'une aide pour l'acquisition d'un kit « SPACEWALKER » de maquette ARF avec sa motorisation. Les modalités d'obtention ainsi que le formulaire d'inscription pour cette dotation sont sur le [site FFAM](http://site FFAM). Bons vols avec de belles maquettes !

**Pierre Dumas**  
Groupe de travail Maquettes

